

ANNONCES LÉGALES



Le Doubs
CONSEIL GÉNÉRAL

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MAPA

Travaux

de l'organisme qui passe le marché :

desse officiels de l'organisme acheteur : Conseil général avenue de la Gare-d'Eau, 25031 Besançon cedex, téléphone : +33 3 81 82 60 00. Email : jean-pascal.descourvieres@doubs.fr

profil d'acheteur : <http://doubs.marches.marcoweb.fr>

origine : département.

principale(s) : services généraux des administrations publiques. marché : RD 673, Besançon : restauration du pont Châteaufarine

Caractéristiques principales :

1) du pont du Châteaufarine Ouest. Marché unique ordinaire.

2) attribution du marché : marché unique.

3) les offres seront-elles prises en compte ? Non.

4) répartition :

5) uniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

6) estimations : 70 % ;

7) technique : 30 %.

8) procédure : procédure adaptée.

9) délai :

10) date de réception des offres : 6 mai 2014 à 17 h.

11) durée de validité des offres : 120 jours.

12) engagements :

13) le marché attribué par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 42003.

14) l'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires sera remise gratuitement.

15) procédure des recours : tribunal administratif, 30, rue de la République, 25044 Besançon cedex 3, téléphone : +33 3.81.82.60.00.

16) procédure des recours : même adresse.

17) compléments :

18) à quelle(s) adresse(s) les documents peuvent être obtenus :

19) au siège du Doubs, Direction des routes et des infrastructures, service d'aménagement de Besançon. Courrier : 7, avenue de la République, 25031 Besançon cedex. Bureaux : 10, chemin de la Clairière, 25000 Besançon, téléphone : +33 3.81.60.77.30 ; fax : +33 3.81.60.77.31. URL : doubs.marches.marcoweb.fr

20) date de présent avis à la publication : 31 mars 2014.

547704600

du département du Territoire de Belfort et à disposition des EPLE belfortains

forme de service permettant une relation directe acheteur et fournisseur de denrées alimentaires.

visée à la capacité d'identifier l'ensemble des consultations

des collègues à partir de la page d'accueil du site

agrilocal90.fr

prendre part en cliquant sur le mail de l'acheteur.

si vous souhaitez bénéficier d'un système

de consultation automatique de toutes les consultations émises

vous pouvez vous abonner en ligne en cliquant

sur le bouton « je m'abonne »

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse du pouvoir adjudicateur : commune du Barboux, Le Village, 25210 Le Barboux, tél. 03.81.43.82.63, e-mail : mairie.le.barboux@orange.fr

Unité monétaire :

L'unité monétaire pour le marché est l'Euro.

Les dossiers devront être rédigés en langue française.

Délai de validité des offres : 120 jours.

Mode de passation : procédure adaptée prévue aux articles 28 et 40-III du CMP.

Objet du marché : aménagement voirie, rue de la Fromagerie RD 211.

560 ml bordures A2 ;

- Trottoir : 800 m² BB o/6 calcaire 120 kg/m² ;

- voirie : 2.250 m² BBSG o/10 mixte 150 kg/m².

Lieu d'exécution : commune du Barboux.

Modalités d'obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises peut être :

- téléchargé à l'adresse internet suivante : <https://trep.doubletrade.net/accueil/> ;

- envoyé (CD informatique au format PDF) sur demande écrite adressée au Cabinet d'études ANDRÉ, 12, rue Jean-Mermoz, BP n° 5, 25301 Pontarlier cedex.

Joindre une enveloppe (16 x 23 cm) timbrée à 1,10 euro.

Date limite de remise des offres : le lundi 28 avril 2014 à 12 h.

Commune du Barboux, Au Village, 25210 Le Barboux.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivantes :

- 1) Garanties et capacités techniques et financières.
- 2) Références professionnelles.

Les critères de jugement des offres pondérés sont les suivants :

- 1) Prix des prestations : 50 %.
- 2) Valeur technique : 30 %.
- 3) Délai : 20 %.

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques : Cabinet d'études ANDRÉ, 12, rue Jean-Mermoz, BP 5, 25301 Pontarlier cedex, M. JEANNEROT Frédéric, tél. 03.81.39.29.25, fax 03.81.46.46.57, e-mail : fjeannerot@cabinet-andre.fr

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : lundi 31 mars 2014.

547678400



CLASSEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES TOURBIÈRES DE FRASNE-BOUVERANS

La réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans, située sur les communes de Frasne et de Bouverans, dans le département du Doubs, a été classée pour une durée de 10 ans par délibération du conseil régional en date du 14 février 2014.

Cet espace naturel de près de 293 hectares se compose d'une mosaïque d'habitats où se côtoient des prairies humides, des cariçaies et roselières, de la végétation aquatique, des bas-marais, des marais de transition, des hauts-marais ou tourbières bombées et des boisements. Cette juxtaposition de milieux remarquables constitue un complexe tourbeux abritant une faune et une flore particulières à haute valeur patrimoniale. Ce site d'intérêt écologique reconnu nécessite de mettre en œuvre des mesures de gestion afin d'une part

de rétablir le fonctionnement écologique de ces zones humides par la présence d'un niveau d'eau permanent et d'autre part, de maîtriser la fréquentation du public pour préserver ces milieux fragiles du piétinement, de la cueillette...

La valeur emblématique de cette réserve pour l'ensemble du réseau des espaces naturels protégés ainsi que pour les milieux tourbeux francs-comtois a motivé l'intervention financière significative et constante de la région Franche-Comté dans le cadre de sa compétence d'agrément des réserves naturelles régionales. La contribution la plus importante a notamment porté sur le nouveau ponton de découverte et les équipements pédagogiques correspondants que fréquentent 15 à 20.000 visiteurs par an.

La conciliation des activités économiques, pédagogiques avec la préservation du patrimoine naturel de ce site remarquable seront au cœur des missions du futur gestionnaire de la réserve naturelle régionale, en lien avec un comité consultatif qui constituera l'instance locale de suivi de cette réserve.

547376400

Par jugement en date du 14 mars 2014, le tribunal de commerce de Lons-le-Saunier prononçant la résolution plan et liquidation judiciaire de la société FIONA SAS, dont le siège est à Arbois, 37, place de la Liberté, avec ets secondaire à Frasne, 17, rue des Marronniers et Pontarlier, 6, rue Docteur-Grenier - RCS 434 440 343.

Date de cessation des paiements : 1^{er} novembre 2012.

Liquidateur judiciaire : M^{re} Pascal GÜIGON, demeurant à Besançon, 8, rue Louis-Garnier.

Les greffiers

547576300

Syndicat mixte pour le SCOT "Nord Doubs"

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU SCOT « NORD DOUBS »

Par délibération du comité syndical du syndicat mixte pour le SCOT « Nord Doubs » en date du 14 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de l'urbanisme, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale « Nord Doubs » a été prescrite sur l'ensemble du territoire des 5 établissements de coopération intercommunale membres du syndicat (Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, Communautés de communes Les Balcons du Lomont, du Pays de Pont-de-Roide, des Trois-Cantons et de la Vallée du Rupt).

Cette délibération fixe également les modalités de la concertation qui seront les suivantes :

- publication d'informations dans les bulletins d'information de chacune des Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération ;
- communications sur le site Internet de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard ;
- mise à disposition du public aux sièges du syndicat mixte et de chacune des communautés de communes des documents validés aux principales étapes d'élaboration du SCOT et d'un registre pour l'expression des habitants ;
- organisation de réunions publiques.

Les contributions du conseil de développement du Pays de Montbéliard aux réflexions sur le SCOT seront mises à disposition du public.

La délibération du comité syndical est affichée durant un mois au siège du syndicat mixte du SCOT ainsi que dans les mairies des communes membres et est consultable à tout moment au siège du syndicat mixte du SCOT Nord Doubs.

547376400

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP TERRYN AITALI
ROBERT MORDEFROY
SCP d'avocats, 116, Grande Rue
25000 Besançon

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté
11, avenue Elisée-Cusnier
25000 Besançon

Le vendredi 9 mai 2014 à 10 h au tribunal de grande instance de Besançon, 1, rue Mégevand, salle C, 25000 Besançon.

Territoire de Grande-Combe-Châteleu (Doubs)
Une maison d'habitation et anciennement à usage de commerce en cours de travaux, d'une surface de 498,68 m², sise 2, rue de la Pente à Grand-Combe-Châteleu (25570), le tout cadastré section AB n° 303, lieu dit « Les Cordiers », pour une contenance de 9 a 84 ca et section AB n° 304, lieu dit « Les Cordiers », pour une contenance de 48 ca, soit ensemble : 10 a 32 ca.

Sur la mise à prix de 60.000 €.

Une visite sera organisée sur place par M^{re} Thierry DROMARD, huissier de justice, le vendredi 18 avril 2014 à 10 h.

Pour tous renseignements s'adresser au :

- greffe du tribunal de grande instance de Besançon où le cahier des conditions de vente peut être consulté ;
- à la SCP TERRYN AITALI ROBERT MORDEFROY, uniquement par téléphone : 03.81.82.62.62 ;
- les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat du barreau de Besançon.

Pour la SCP TERRYN AITALI
ROBERT MORDEFROY
M. AITALI
547573600

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION DE LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par délibération en date du 20 mars 2014, le conseil municipal de Le Gratteris a décidé d'approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme et la révision de son zonage d'assainissement.

Les dossiers correspondants sont tenus à la disposition du public à la mairie de Le Gratteris et à la Di-

rection départementale toires aux jours et heures d'ouverture.

Cédric

Commune de Le G

Instauration d'u

de préemption u

Par délibération du 20 conseil municipal de Le Gratteris a décidé un droit de préemption toutes les zones urbaines d'urbanisation future (local d'urbanisme a 20 mars 2014.

Ce droit permet à la commune de mener une politique d'acquisition de biens de mutations, en vue de la gestion, dans l'intérêt général, des opérations d'aménagement aux objets définis par l'article L.210-1 et L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Les extraits du plan local d'urbanisme sont consultables aux locaux de la mairie.

Cédric



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Doubs

AVIS OFFICIEL AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté du 19 mars 2014, les prescriptions complémentaires imposées aux Études d'Impact GOUVIE sur le territoire de la commune de Bourguignon.

Le public intéressé par la connaissance, en matière de développement durable, de l'avis de l'arrêté préfectoral, sur proposition des services concernés et après consultation du conseil départemental, nement et des risques technologiques, les mesures à prendre pour assurer la sécurité des personnes et des biens, des nuisances et des r

Pour le préfet et par son représentant, Le chef de l'unité Nord Fr

URGENCES

S.A.M.U.	15	Secours sans-abris ...	115
Police Secours ...	17	Enfance maltraitée ...	119
Pompiers	18	Violences conjugales ...	3919

OFFRE SPÉCIALE

30 € les 5 livres au lieu de 39,50 €

COFFRET OFFERT POUR L'ACHAT DE 5 EXEMPLAIRES

Collection

les patrimoines

Découvrez les collections "Patrimoine" et profitez de notre offre exceptionnelle

N°16

L'école de Nancy

N°15

Besançon l'empreinte du génie de Vauban

N°14

Le patrimoine de la Vallée de la Saône

N°13

Bar-le-Duc, un joueu sauvegardé

N°12

L'imagerie de Lorraine et du Bassin

N°11

Le patrimoine de la Vallée de la Saône

N°10

Le patrimoine de la Vallée de la Saône

N°9

Bastion de la Lorraine

N°8

Le patrimoine de Franche-Comté